

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 novembre 2021

Le Conseil Municipal de FLAVIGNY sur MOSELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 novembre 2021 à 20 h 30 au foyer socioculturel de Flavigny sur Moselle, sous la présidence de Marcel TEDESCO, Maire.

Etaient présents :

TEDESCO Marcel, RAVEY Dominique, ~~DURAND Pascal~~, ROZAIRE Anne, ROMARY Jean-Claude, CARDOT Marie-Claude, ~~ROUSSEAU Dominique~~, GREINER Cathy, SIMONIN Frédérique, NOISETTE Laurent, JACOB Valérie, ÉTÉVÉ Guillaume, ~~MEYER Christine~~, FRESSE Sébastien, ~~HUSSON Séverine~~, GEORGEL Gérard, HINDELANG Stéphanie, ~~GIRAUD Anthony~~, BOURGAUX Christian

Etaient excusé(e)s : Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Christine MEYER, Séverine HUSSON, Anthony GIRAUD.

Procurations :

- Pascal DURAND à Marie-Claude CARDOT
- Dominique ROUSSEAU à Stéphanie HINGELANG
- Anthony GIRAUD à Dominique RAVEY
- Séverine HUSSON à Sébastien FRESSE
- Christine MEYER à Gérard GEORGEL

N°51/2021 : Marché à procédure adaptée du projet intergénérationnel : décision sur les lots infructueux et les négociations et décision modificative n°02/2021

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 09 novembre 2020, le conseil municipal avait approuvé l'Avant-Projet Détaillé (APD) et lancé le Marché à Procédure Adapté (MAPA) le 17 mai 2021 pour le projet intergénérationnel sur la base d'un dossier « Projet » (PRO) fixé à 2 843 953 € HT, soit 3 412 743,60 € TTC.

C'est sur la base de ce montant que la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre a été arrêtée dans le cadre d'un avenant n°1 approuvé par délibération du 25 janvier 2021 pour un montant de 281 600 € ht, soit 323 600 € ttc. Sur la base du dossier PRO, les marchés ont été allotés en 14 lots. Compte-tenu du montant du marché, la procédure de consultation retenue était une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 20 mai 2021 à 9h00 et une parution dans l'Est Républicain a été faite le 26 mai 2021. La date et l'heure limites de réception des plis ont été fixées au 21 juin 2021 à 12h00. L'ouverture des plis s'est tenue le 22 juin 2021 à partir de 9h00. 32 plis dématérialisés ont été reçus sur la plateforme pour 35 offres. 1 des plis a été déposé après la date limite et a été rejeté sans avoir été ouvert.

Lors de cette ouverture, la commission interne a constaté un écart conséquent entre l'évaluation de la maîtrise d'œuvre et la réalité, puisque qu'en additionnant uniquement les offres moins-disantes pour chacun des lots ainsi que le montant des estimations pour les lots restés sans offres, le coût total des travaux s'évalue à **3 262 110 € HT**, avec un écart de **418 158 € soit 14,70 % au-dessus du montant définitif arrêté lors de l'approbation du dossier APD**. Afin d'optimiser la consultation et de réduire l'écart entre l'estimation et les offres, le conseil municipal avait décidé, par délibération en date du 13 septembre 2021, de l'infructuosité de certains lots et engagé la négociation pour d'autres conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

OUVERTURE DES PLIS DU MAPA - PROJET INTERGENERATIONNEL

Lot marché	Lot Gros-Cœuvre	Intitulé	Estimation	Offres moins-disante	% par rapport à l'estima	Proposition de suite à donner	Accord de principe du CM
1	1	VRD	346 169 €	320 000,00 €	-7,56%	négociation simple par	négociation simple par
2	2a	Démolition - Gros-Cœuvre	797 230 €	767 164,08 €	-3,77%	RV +	RV + négociation
3	2b	Charpente	37 759 €	37 759,00 €	0,00%	Relance MAPA (pas de candidat)	Relance MAPA (pas de candidat)
4	3	Etanchéité-Couverture	202 275 €	202 275,00 €	0,00%	Relance MAPA (pas de	Relance MAPA (pas de candidat)
5	4	Parement façade	154 057 €	146 799,20 €	-4,71%	RV +	RV + négociation
6	5	Menuiserie extérieure - Métallerie	292 760 €	486 004,00 €	66,01%	Relance MAPA (infructueux car supérieure estim et pas de concurrence)	Relance MAPA (infructueux car supérieure estim et pas de concurrence)
7	6	Menuiserie intérieure	219 871 €	295 300,00 €	34,31%	Relance MAPA (infructueux car supérieure estim et	Relance MAPA (infructueux car supérieure estim et nouveau CCTP)
8	7	Cloisons - Faux-plafonds	186 120 €	204 608,68 €	9,93%	RV +	RV + négociation
9	8	Revêtement de sol	85 495 €	96 354,80 €	12,70%	RV +	RV + négociation
10	9	Peinture	42 941 €	55 319,80 €	28,83%	RV +	RV + négociation
11	10	Electricité CFA - CFO	143 500 €	287 810,44 €	100,56%	RV +	RV + négociation
12	11a	Chauffage - Ventilation	204 985 €	246 124,55 €	20,07%	RV +	RV + négociation
13	11b	Plomberie	97 790 €	93 918,86 €	-3,96%	RV +	RV + négociation
14	12	Appareil élévateur	33 000 €	22 671,00 €	-31,30%	négociation simple par	négociation simple par
		Sous-Total :	2 843 952 €	3 262 109,41 €	14,70%		
		Equipements mobiliers		- €			
		Total :	2 843 952 €	3 262 109,41 €			
		Dépassement :		418 157,41 €			
		% de dépassement :		14,70%			

Par ailleurs, l'assemblée délibérante avait ajusté le programme budgétaire afin de le mettre en cohérence avec l'ouverture des plis en prenant en compte les estimations de l'architecte. Le nouveau programme d'investissement s'élevait à 3 068 952 € HT (+ 225 000 € prélevés sur le programme du bas de la rue de Mirecourt) dans l'attente du résultat des négociations et des nouvelles offres pour les marchés relancés.

Le Maire présente donc les résultats de ces nouvelles propositions qui ont été restitués à la commission interne le 16 novembre dernier.

S'agissant d'un MAPA dont le montant est supérieur à sa délégation, le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de valider ces choix qui permettent désormais de limiter l'écart entre l'estimation et les offres à 9,73 %, ce qui correspond au taux de tolérance maximum de la maîtrise d'œuvre à la fin du chantier.

RESULTAT MAPA PROJET INTERGENERATIONNEL SUITE A NEGO ET RELANCE MARCHES - RESTITUTION DU 16/12/2021											
Lot marché	Lots	Intitulé	Estimation	actions issues le 5 juillet	Offres mieux-disante (1er tour)	Offres moins disantes ou négociées	écarts	Gain	écarts avec estimation	Mieux-disant	Choix de la CAO
1	1	VRD	346 169 €	nego	320 000,00 €	320 000,00 €	0 %	-	-7,56 %	TRB	Attribution
2	2a	Démolition - Gros-Œuvre	797 230 €	nego	767 184,07 €	750 000,00 €	-2 %	- 17 184,07	-5,92 %	ABM	Attribution
3	2b	Charpente	37 759 €	direct	37 759,00 €	26 426,19 €	-30 %	- 11 332,81	-30,01 %	MADALLON	Attribution
4	3	Etançhité-Couverture	202 275 €	direct	223 612,75 €	223 612,75 €	0 %	-	10,55 %		Négociation
5	4	Parement façade	154 057 €	nego	146 799,20 €	127 500,00 €	-13 %	- 19 299,20	-17,24 %	ENDUIT EST	Attribution
6	5	Menuiserie extérieure - Métallerie	292 760 €	relance	566 047,50 €	566 047,50 €	0 %	-	93,35 %		Négociation
7	6	Menuiserie intérieure	219 871 €	relance	254 670,53 €	254 670,53 €	0 %	-	15,83 %		Négociation
8	7	Cloisons - Faux-plafonds	186 120 €	nego	204 608,68 €	159 711,58 €	-22 %	- 44 897,10	-14,19 %	GALLOIS	Attribution
9	8	Revêtement de sol	85 495 €	nego	95 354,80 €	110 000,00 €	15 %	14 645,20	28,66 %	JBR	Attribution
10	9	Peinture	42 941 €	nego	55 319,80 €	68 976,00 €	25 %	13 656,20	60,63 %	JVDECO	Attribution
11	10	Electricité CFA - CFO	143 500 €	nego	287 810,44 €	228 490,00 €	-21 %	- 59 320,44	59,23 %	COME	Attribution
12	11a	Chauffage - Ventilation	204 985 €	nego	246 125,55 €	246 125,55 €	0 %	-	20,07 %	AVENNA	Négociation
13	11b	Plomberie	97 790 €	nego	93 918,86 €	93 918,86 €	0 %	-	-3,96 %	AVENNA	Négociation
14	12	Appareil élévateur	33 000 €	nego	23 371,00 €	22 671,00 €	-3 %	- 700,00	-31,30 %	AZA	Attribution
		Sous-Total :	2 843 952 €		3 322 582 €	3 198 150 €	-3,75 %	- 124 432 €			
		Total :	2 843 952 €		3 322 582 €	3 198 150 €	-3,75 %	-3,75 %	12,45 %		

2 843 952 € 225000 Budgétisé : 3 068 952 €

Reste à budgétiser : 129 198 €

En conséquence, le Maire propose que le conseil municipal :

- **DONNE SON ACCORD** sur la suite proposée aux lots comme indiqué dans le tableau ci-dessus :
 - Attribution des lots 1, 2a, 2b, 4, 7, 8, 9, 10 et 12 aux mieux-disants comme proposé par la Commission interne le 16 novembre dernier,
 - Engagement des négociations avec tous les candidats pour les lots 5 et 6 et poursuite des négociations pour les lots 3, 11a et 11b.
- **DECLARE** que l'ajustement définitif du programme d'investissement pour le Projet intergénérationnel sera fait lors du vote du budget primitif 2022 en fonction des résultats des négociations.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°52/2021 : VENTE DES COUPES FORESTIERES 2022, CHOIX DU BUCHERON ET FIXATION PRIX MENUS PRODUITS FORESTIERS AUX HABITANTS

Gérard GEORGEL, conseiller municipal délégué, rappelle que l'exploitation des forêts est réalisée sous le contrôle de l'ONF.

Deux modes d'exploitation peuvent être envisagés dans le cadre de l'exploitation annuelle :

1. **Vente des coupes en bloc et sur pied** : l'adjudicateur se charge de l'abattage et du débardage des arbres et il n'y a pas de recours à un bûcheron. La vente est souvent plus difficile car les acheteurs sont moins nombreux.

2. **Vente des futaies de coupes façonnées** : les arbres sont préalablement abattus par un bûcheron puis débardés dans un endroit plus accessible pour faciliter la récupération des grumes par l'acheteur. Le houppier et les brins sont laissés sur place et vendus à l'habitant sous forme de bois de chauffage qu'il lui appartient de façonner et de débarder.

En ce qui concerne l'exploitation des coupes 2022, c'est le second procédé qui est préconisé par la commission « forêts ».

En conséquence, il convient que l'assemblée communale :

- ⇒ CONFIRME le choix de la commission sur la vente des futaies de coupes façonnées. Il s'agit des Parcelles n° 2 du Bois de Leleau et 22 du Bois de l'Esployé.
- ⇒ PRENNE CONNAISSANCE DU CHOIX DU BUCHERON exercé dans le cadre de la délégation attribuée au Maire au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales compte tenu du faible montant de ce marché public.

En 2022, l'exploitation sera confiée à M. RUER sur la base d'un contrat d'entreprise pour les parcelles 1 et 33 du Bois de Leleau selon les tarifs suivants :

- ✓ 20,50 € HT le stère pour la partie ABATTAGE et DEBARDAGE (760 m3),
 - ✓ 3 € HT par brin pour son abattage (720 brins).
- ⇒ AUTORISE la vente du bois de chauffage aux habitants pour l'hiver 2021/2022 sur la base de **10 € ttc le stère** en raison de l'assujettissement de la commune à la TVA en 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°53/2021 : REALISATION D'UN BULLETIN MUNICIPAL 2022 ET FIXATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Marie-Claude CARDOT, Conseillère déléguée au sein de la commission « communication » rappelle que, chaque année, l'assemblée se prononce sur la réalisation d'un bulletin municipal annuel qui retrace la vie de la collectivité à travers les informations communales et associatives.

Habituellement, une partie du coût de cette publication est partiellement couverte par les insertions des annonceurs publicitaires. Par exemple, le bulletin municipal 2020 n'a rien coûté puisque les recettes publicitaires ont compensé le coût de l'impression.

Il appartient à l'Assemblée Communale de décider l'élaboration de cette brochure et, dans l'affirmative, de fixer le prix des encarts publicitaires pour le bulletin 2022.

Après avoir une nouvelle fois remercié Alain HOUIN pour son engagement public tant au niveau du bulletin municipal que par la gestion du cimetière, le Maire propose de valider la réalisation d'un bulletin municipal en 2022 et de reconduire les tarifs du bulletin 2020 :

Proposition tarifs BM 2022

⇒ Format 6 x 4,5 cm =	50 €
⇒ Format 6 x 9 cm =	82 €
⇒ Format 12,5 x 4,5 cm =	100 €
⇒ Format 19 x 5 cm = (2 ^{ème} -3 ^{ème} ou 4 ^{ème} de couverture)	132 €

ADOpte A L'UNANIMITE

N°54/2021 : DEMANDE DE SUBVENTION DE FAMILLES RURALES POUR L'ORGANISATION DE LA ST NICOLAS

Dominique ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, responsable de la commission "vie associative" fait part d'une demande de subvention émanant de Familles Rurales pour l'organisation de la St Nicolas. Les festivités comprendront la présentation d'un spectacle ainsi que la distribution de friandises aux enfants. La demande porte sur une somme de 800 €.

Après cette présentation de Dominique ROUSSEAU, le Maire propose que le conseil municipal :

- ⇒ AUTORISE le versement d'une subvention à Familles Rurales d'un montant de 800 € pour l'organisation de la ST NICOLAS sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire,
- ⇒ AUTORISE le versement de cette aide financière au chapitre 65 et à l'article 6574 "Subventions aux associations de droit privé" sur production des justificatifs des dépenses réellement engagées par l'association à concurrence de 800 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°55/2021 : CESSION DES COUCHETTES à RESTO LOISIRS et ARELIA

Dominique ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, responsable de la commission "vie associative" informe l'assemblée que la commune a fait l'acquisition de couchettes pour les élèves de maternelle en remplacement des petits lits existants. Le matériel réformé a été transféré à Resto Loisirs pour une utilisation ponctuelle lors des mercredis récréatifs ou des accueils de loisirs.

Or, le Trésorier Principal de St Nicolas de Port a informé la commune que cette donation suit, sur le plan comptable, le régime des cessions à l'euro symbolique même si l'on décide de ne pas demander le versement et que la décision d'aliénation relève du conseil municipal en l'absence de délégation au Maire.

Après cette présentation de Dominique ROUSSEAU, le Maire propose que le conseil municipal :

- ⇒ AUTORISE la donation des anciennes couchettes de l'école maternelle à Resto Loisirs pour une utilisation ponctuelle lors des mercredis récréatifs ou des accueils de loisirs et à ARELIA dans le cadre de ses missions d'intérêt général,
- ⇒ CONFIRME que cette cession se fera à l'euro symbolique et décide de ne pas demander le versement à l'association concernée.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°56/2021 : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'admission en non-valeur émanant de la Trésorerie de ST NICOLAS DE PORT pour une créance de 22,60 € correspondant au solde d'une location de salle émise en octobre 2016 pour un montant total de 529,94 € qui n'a pas pu être recouvrée malgré les poursuites engagées par les huissiers.

Le Maire propose que l'assemblée délibérante :

- ACCEPTE la mise en non-valeur de la recette proposée pour 22,60 € sur les 529,94 € initialement émis.

➤

Un mandat sera établi à l'imputation 654 « pertes sur créances irrécouvrables » en compensation de la recette comptabilisée à l'époque.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°57/2021 : RENOUElLEMENT D'UNE LIGNE DE CREDIT DE 100000 € POUR PROJET INTERGENERATIONNEL

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 20 décembre 2019, le conseil avait contracté un emprunt de 800 000 € et ouvert une ligne de trésorerie de 1 000 000 € pour permettre le financement du projet intergénérationnel.

IL rappelle succinctement les équilibres budgétaires de cette opération suite à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif par l'assemblée délibérante en novembre dernier ainsi que les caractéristiques de l'emprunt et de la ligne de trésorerie :

Prêt n°1

Moyen terme à taux fixe

- Montant : 800 000.00 €
- Type échéance : Trimestrielle
- Taux client : **1,06 %**

Ligne de trésorerie :

- Montant : 1 000 000 €
- Type échéance : Trimestrielle
- Index : Euribor 3 Mois journalier
- Valeur de l'index : -0,46 %

Si l'emprunt contracté a été encaissé début de cette année, la ligne de trésorerie n'a, quant-à-elle, pas été utilisée car ce programme n'est pas encore entré dans sa phase opérationnelle. Or, la durée de la ligne de trésorerie est limitée à un an et viendra à échéance le 22 janvier prochain. Si la commune souhaite mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie pour 2022, il est donc nécessaire de demander son renouvellement avant cette date d'échéance.

En conséquence, le Maire propose que l'assemblée délibérante :

- DONNE SON ACCORD sur la mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un million d'euros pour 2022 au taux de 0,40 %,
- L'AUTORISE à signer la mise en place de cette ligne de trésorerie et tous les documents qui s'y rattachent.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°58/2021 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 02 juin 2020, l'assemblée délibérante lui a octroyé une délégation pour certaines affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la réglementation, il doit informer à chaque séance de conseil municipal de l'utilisation qu'il en a faite.

En conséquence, le Maire donne lecture aux élus municipaux des décisions prises dans le cadre de cette délégation et qu'il a notamment :

1. Renoncé à exercer le droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) présentées par :

N°	DATE	PROPRIETAIRE	NOTAIRE	IMMEUBLE
15/21	07/09/2021	VIALLE-GARDEUX	Me RICHARD	BATI

2. Prononcé la délivrance des concessions de cimetière suivantes :
 - **Mini-caveau trentenaire à Anna Paula DOS SANTOS et sa famille**
 - **Case columbarium trentenaire à Paul BEAUREGARD et son épouse**
 - **Case columbarium trentenaire à José MARQUES et sa famille**
3. Esté en justice afin de défendre la commune :

Néant
4. Passé les marchés publics suivants pour le compte de la commune de FLAVIGNY-sur-MOSELLE (voir état ci-joint).

LES ELUS PRENNENT ACTE DE CES DECISIONS

**A vingt-deux heures quinze, l'ordre du jour étant épuisé,
le Président lève la séance.**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY SUR MOSELLE
Séance ordinaire du 29 novembre 2021 - del 51/2021 à 58/2021

Marcel TEDESCO	
Dominique RAVEY	
Pascal DURAND	
Anne ROZAIRE	
Jean-Claude ROMARY	
Dominique ROUSSEAU	
Marie-Claude CARDOT	
Cathy GREINER	
Frédérique SIMONIN	
Laurent NOISETTE	
Valérie JACOB	
Guillaume ÉTÉVÉ	
Christine MEYER	
Sébastien FRESSE	
Séverine HUSSON	
Gérard GEORGEL	
Stéphanie HINDELANG	
Anthony GIRAUD	
Christian BOURGAUX	